

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**VOTE DES
SUBVENTIONS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-16

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire
de Séance.

La Ville de L'Aigle dispose d'un tissu associatif riche et
diversifié, ce qui constitue un atout contribuant à faire rayonner
une image positive pour notre commune. Néanmoins, les
associations ont besoin pour fonctionner d'un soutien municipal
qui se traduit par des aides logistiques mais également par des
aides financières.

Un travail d'analyse a été fait au sein des commissions
spécifiques à chaque axe d'intervention (Culture, Patrimoine,
Sport et Jumelages).

Aux termes de leurs travaux, elles ont établi un rapport
constituant un projet d'attribution de l'enveloppe financière des
subventions de fonctionnement 2023. C'est sur la base de leur
rapport que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

1) - Associations culturelles

La Commission Culture de la Ville de L'Aigle s'est réunie le 27 février dernier pour étudier l'attribution des subventions de fonctionnement envers les associations culturelles aiglannes au titre de l'année 2023. La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

Association	Subvention 2021	Subvention 2022	Proposition 2023
ALLEGRO	Pas de demande	750 €	500 €
M.J.C. LE ROND POINT	60 000 €	60 000 €	40 000 € au 1 ^{er} trimestre
			10 000 € au 2 ^{ème} trimestre
			10 000 € au 3 ^{ème} trimestre
UNIVERSITE INTER'ÂGES	2 900 €	2 900 €	2 000 €
TFT LABEL	Pas de demande	Pas de demande	500 €
FILMOSCOPIE	Pas de demande	Pas de demande	400 €
TOTAL	64 150 €	63 650 €	63 400 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ **APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total annuel de 63 400 € en 2023.**

2) - Associations du patrimoine

La Commission « Manifestations commémoratives officielles » s'est réunie le 27 février dernier. La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

Association	Subvention 2021	Subvention 2022	Proposition 2023
COMITÉ D'ENTENTE	340 €	800 €	800 €
MÉDAILLÉS MILITAIRES	400 €	400 €	400 €
CPPO	208 €	1 600 €	1 600 €
TOTAL	948 €	2 800 €	2 800 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total annuel de 2 800 € en 2023.**

3) - Jumelages

La Commission « Sport Éducation Jeunesse Jumelages » s'est réunie le 27 février dernier. La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention allouée 2021	Subvention allouée 2022	Subvention proposée 2023
JUMELAGE ALLEMAND	Pas de demande	Pas de demande	1 000 €
TOTAL			1 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **APPROUVE le versement d'une subvention à l'association ci-dessus pour un montant total annuel de 1 000 € en 2023.**

4) - Associations sportives

La Commission « Sport – Education – Jeunesse – Jumelages » s'est réunie le 27 février 2023 et a établi le projet d'attribution des subventions récapitulé à la page suivante :

ASSOCIATION	Subvention allouée 2021	Subvention allouée 2022	Subvention proposée 2023
AIGLÉCHECS	500 €	500 €	500 €
AÉRO CLUB APAM	500 €	500 €	500 €
AÉRO CLUB APAM (entretien terrain)	1 525 €	1 525 €	1 525 €
APPAM 61 ATHLÉTISME	6 200 €	6 200 €	6 200 €
AUBE CRULAI L'AIGLE TENNIS DE TABLE	3 323 €	3 323 €	3 330 €
BADMINTON AIGLON	2 000 €	2 000 €	2 300 €
BASKET CLUB DU PAYS DE LA RISLE	4 000 €	4 000 €	4 000 €
BILLARD AIGLON	200 €	200 €	200 €
CAF RISL'ADVENTURE	5 000 €	5 000 €	5 000 €
CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HANDBALL	15 500 €	18 000 €	18 000 €
CLUB ATHLÉTIQUE AIGLON RUGBY	20 000 €	20 000 €	19 000 €
CLUB ULM AIGLON	500 €	500 €	500 €
COLLÈGE DOLTO ASSOCIATION SPORTIVE	0 €	500 €	500 €
COLLÈGE MOLIERE ASSOCIATION SPORTIVE	0 €	1 000 €	1 000 €
CLUB DE LUTTE LES AIGLONS	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CLUB RADIO-MODÉLISME AIGLON	296 €	296 €	300 €
CLUB SPORTIF TWIRLING BÂTON	1 800 €	1 800 €	1 800 €
EAGLES DE L'AIGLE (flag-football)	500 €	800 €	800 €
ÉCOLE DE KARATÉ AIGLONNE	4 400 €	4 400 €	4 400 €
ENTENTE JUDO PAYS D'OUCHÉ L'AIGLE	6 500 €	6 500 €	6 500 €
ESCRIME CLUB AIGLON	1 500 €	1 500 €	1 500 €
FOOTBALL CLUB DU PAYS AIGLON	23 845 €	25 000 €	25 000 €
GYM L'AIGLE	7 466 €	8 000 €	8 000 €
KRAV-MAGA SELF DÉFENSE	500 €	500 €	500 €
L'AIGLE TRAD DARTS (fléchettes)	-	-	200 €
L'AIGLE RANDO	0 €	802 €	800 €
LYCÉE NAPOLEON ASSOCIATION SPORTIVE	Pas demande	Pas demande	1 500 €
PÉTANQUE AIGLONNE	0 €	800 €	800 €
TENNIS CLUB AIGLON	8 000 €	8 000 €	7 000 €
UNION CYCLO-TOURISTE AIGLONNE	540 €	200 €	200 €
VÉLO CLUB AIGLON	6 700 €	6 700 €	6 700 €
VOLLEY-BALL CLUB AIGLON	349 €	500 €	500 €
TOTAL	122 644 €	130 046 €	130 055 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total annuel de 130 055 € en 2023.

Le versement des subventions à l'ensemble des associations interviendra après transmission par chaque association concernée de son rapport moral et financier et la signature du contrat d'engagement républicain par le représentant légal de l'association.

Il est rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2022, toute association bénéficiant de subventions publiques doit souscrire un contrat d'engagement républicain conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Un manquement aux engagements souscrits au titre de ce contrat sera de nature à justifier le **retrait de la subvention accordée**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE